

Le syndicat libre de la police belge signale de graves dysfonctionnements, dénonce des malversations, déplore l'aveuglement volontaire du ministre de l'Intérieur et en appelle d'urgence au gouvernement

EXCLUSIF

FAUT-IL GENDARMER LA POLICE FÉDÉRALE ?

PAR FRÉDÉRIC LOORE

« La réforme des polices est une réussite. » L'affirmation est souvent martelée par des responsables politiques. De fait, c'est le monde politique – il est vrai, poussé dans le dos par l'opinion publique – qui a initié cette réforme, dans la foulée de l'« affaire Dutroux » et des graves dysfonctionnements policiers qu'elle a permis d'identifier. Pour mémoire, la réorganisation des services de police trouve son origine dans le projet de loi baptisé « Octopus », approuvé très largement en 1998 par quatre partis de la majorité et quatre de l'opposition.

Ce grand chantier a abouti à une refonte complète du système policier belge, donnant lieu à la création d'une police intégrée et structurée aux niveaux local et fédéral. Ce vaste remaniement ne s'est pas fait sans heurts et s'est en outre accompagné de multiples chamboulements. Mais à présent, « Octopus » ayant fait sa maladie de jeunesse, il en est qui qualifient l'expérience de franc succès. Le ministre de l'Intérieur, le libéral Patrick Dewael, est de ceux-là. Ce serait même devenu son credo, à en croire le Sypol (Syndicat libre de la police belge).

Pourtant, sur le terrain, nombreux sont les acteurs qui ne partagent pas cette conviction. Au contraire, ils dénoncent un échec patent. Les problèmes identifiés sont en partie d'ordre structurel. Mais pas seulement. Des dysfonctionnements graves sont également dénoncés, et le ministre de tutelle est, selon le Sypol, parfaitement au courant. Le syndicat policier assure l'avoir informé à plusieurs reprises, par écrit ainsi que verbalement lors de différentes réunions avec ses collaborateurs. En vain. Cet été encore, Eddy

Lebon, commissaire à la police judiciaire fédérale (P.j.f.) et secrétaire général du Sypol, écrivait à ses affiliés : « Nous avons textuellement écrit au ministre que des malversations sont commises en toute impunité dans différentes matières et à différents hauts niveaux de la police fédérale, espérant par là être reçus et entendus par notre ministre, à qui nous voulions donner des éléments très précis. Mais hormis un appel téléphonique du directeur général du S.a.t. (N.d.l.r. : Service d'appui technique) nous disant que le gouvernement ne pouvait que réagir, notre ministre n'a jamais réagi. »

Un système bien installé

Des courriers en notre possession attestent qu'en effet, l'organisation syndicale a tiré la sonnette d'alarme à trois reprises depuis 2006, allant même jusqu'à déposer un préavis de grève. Dans ces courriers adressés à Patrick Dewael – avec copie à Guy Verhofstadt et Laurette Onkelinx, alors respectivement Premier ministre et ministre de la Justice –, le Sypol n'y va pas par quatre chemins. Il y est ouvertement question de « malversations commises en toute impunité, dans différentes matières et à différents hauts niveaux de la police fédérale », « tricheries », « viol des droits fondamentaux des fonctionnaires zélés », « comportements injustifiables », « politique des petits copains », « gestion juridique anarchique de la police intégrée » et « gabegies budgétaires ». Eddy Lebon résume ces blâmes d'une formule lapidaire : « On peut franchement parler de “dossier carolo” à l'intérieur de certains services centraux de la police fédérale ! » Pour le syndicaliste, si le ministre de l'Intérieur « ne sait pas », c'est tout bonnement parce qu'il ne veut pas savoir, en dépit des signaux d'alerte qu'il a déjà reçus, entre autres de la part de la Cour des comptes. En déléguant par arrêté royal la gestion et le contrôle de la police fédérale à... la police

elle-même, l'intéressé entretient une ignorance fort commode, laquelle lui permet, le cas échéant, de se défausser sur le commissaire général et son administration. Dixit, toujours, le Sypol.

En juillet dernier, la presse s'est fait quelque peu l'écho de ces accusations, à l'occasion de la révocation provisoire de deux collaboratrices ayant accédé à des fonctions – au Commissariat général et à la Direction générale de l'appui et de la gestion (D.g.s.) – pour lesquelles elles n'avaient pas les diplômes requis. « Cette affaire, qui traîne du reste au Comité P depuis un an, c'est l'arbre qui cache la forêt », observe Eddy Lebon. « En réalité, le favoritisme, les nominations clientélistes, à la carte, suivant le fait du prince ou en fonction de considérations politiques, ne sont pas rares à la police fédérale : il s'agit d'un système bien installé. » Ceci, en plus d'autres comportements délictueux, engendrent chez beaucoup de fonctionnaires de police « du dégoût, de la démotivation et un sentiment d'injustice », déplore le secrétaire général.

Paris Match a sollicité à son tour Patrick Dewael. Sa porte-parole nous a fait savoir que le ministre ne « répondait plus aux attaques du Sypol » et, pour ce qui concerne les nominations, nous a renvoyé aux « explications fournies en commission de l'Intérieur de la Chambre ».

« On frise la coalition de fonctionnaires »

Mais de quoi parle-t-on exactement ? De quel « syndrome carolo » la police fédérale serait-elle affectée ? Les nombreuses doléances enregistrées par le Sypol concernent tout d'abord des faits de violation de la loi sur la protection de la rémunération, matérialisés au travers de saisies illégales. « L'insertion barémique qui a suivi la réforme des polices s'est faite de manière cacophonique », explique Eddy Lebon. « Depuis, le S.s.g.p.i. (N.d.l.r. : le secrétariat de la police intégrée), sous prétexte d'effectuer certaines corrections, procède régulièrement à des saisies arbitraires sur salaires, pécules de vacances et autres allocations, le tout sans préavis, sans titre exécutoire, et sans en informer les gens par recommandé comme la loi le prévoit. Je peux par exemple vous citer le cas d'un de nos affiliés, auquel il a été signifié du jour au lendemain qu'il était redevable de 30 000 euros perçus indûment, et qu'en outre il gagnerait dorénavant 400 euros en moins par mois ! Le comble, c'est que les hauts responsables du personnel justifient ces pratiques – au demeurant passibles de sanctions pénales – en faisant valoir leur volonté de mieux gérer les budgets et de lutter contre la bureaucratie. On croit rêver, sachant tout ce qui, dans le même temps, plombe le budget, augmente la paperasserie et s'oppose à l'amélioration de l'opérationnalité des policiers en termes de matériel, de formation, de présence sur le terrain, etc. »

Autre type d'irrégularité épinglée par le syndicat policier indépendant : « Différents mécanismes partisans illégaux de valorisation statutaire et du favoritisme envers des catégories entières de personnel sans la moindre base légale ». Clairement, Eddy Lebon fustige « une politique juridique anarchique en faveur de

quelques privilégiés, qui frustre et démotive les collègues intègres ». Des exemples ? « Trente commissaires du Comité P ont été nommés au grade de commissaire divisionnaire sans passer le moindre examen. » Notre interlocuteur précise cependant : « Cela s'est fait sur une base légale, mais au mépris des règles d'équité. » Et ce dernier de citer d'autres cas : « Un cadre moyen se voit octroyer illégalement une échelle barémique imméritée de commissaire en fin de carrière, prétextant qu'il dirige un service, celui-là même qui a procédé à des saisies sur les salaires de 30 000 policiers ; une collaboratrice universitaire du cabinet de l'Intérieur reçoit un avantage barémique similaire à une échelle de général lors de sa désignation à l'inspection générale des services car, pour elle, et d'autres aussi d'ailleurs, on a appliqué un projet de pondération de l'échelle Calog ; on commissionne des commissaires (juristes ou émanant d'un cabinet) avec effet rétroactif au grade de divisionnaire car, en bon initié, on sait qu'une proposition de loi nommera ces commissionnés avec effet rétroactif ; on modifie la loi sur la police intégrée et tous ses principes, simplement pour pouvoir nommer un cadre opérationnel ami au sommet du secrétariat social. Je m'arrête là, mais je pourrais continuer... »

Sans ambages, Eddy Lebon condamne cette république des parachutés. « Les règles du jeu sont faussées. On ne tient plus compte de l'équité, de la bonne gestion, ni même des arrêts prononcés par les plus hautes juridictions administratives auprès desquelles des recours ont été introduits. Il faut que ça cesse, on frise la coalition de fonctionnaires ! » ose-t-il. « Ils sont environ une centaine qui ont bénéficié de nominations et de commissionnements parfaitement inéquitables, grâce auxquels ils peuvent maintenant postuler en priorité comme directeur ou chef de zone. Ce faisant, ils barrent la route à tous ceux, simples commissaires, qui depuis deux ans travaillent d'arrache-pied pour obtenir méritoirement leur brevet de direction. » Le responsable syndical constate amèrement que les valeurs promues par la police fédérale, fondées sur l'intégrité morale et le respect de la déontologie, ne semblent pas devoir s'appliquer à tous ses représentants. « En définitive », analyse-t-il, « ces décisions sont soit légales, mais moralement indéfendables, soit boiteuses juridiquement, mais entérinées par un tour de passe-passe légal ».

EDDY LEBON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SYPOL : « ON PEUT FRANCHEMENT PARLER DE “DOSSIER CAROLO” À L'INTÉRIEUR DE CERTAINS SERVICES CENTRAUX DE LA POLICE FÉDÉRALE »

Corruption, marchés truqués, gabegie

Il y a plus grave encore que tout ce que le Sypol a révélé précédemment : des faits de corruption liés aux procédures de marchés publics. Dénoncés au parquet de Bruxelles, ils font l'objet d'une enquête de l'O.c.r.c. et de l'inspection



Malversations commises en toute impunité, tricheries, politique des petits copains, corruption et marchés truqués : les accusations qui pleuvent sur la police fédérale sont graves. Mais Patrick Dewael, le ministre de l'Intérieur, ne bouge pas. Pourquoi ?

générale. L'instruction, toujours en cours, a débouché sur l'inculpation (du chef de corruption passive) du commissaire divisionnaire E.M., le patron de la Direction de la télématique (D.s.t.). Ce dernier est soupçonné par la justice d'avoir bénéficié d'avantages divers en nature de la part de sociétés privées, en échange de l'attribution de marchés relatifs à la maintenance et à la consultance informatique, ainsi que dans le cadre d'achats de matériel par la police fédérale.

« L'informatique, c'est un désastre à tous points de vue ! » clame Eddy Lebon. « Le personnel doit s'accommoder d'une quantité de logiciels complexes, souvent dépassés, inadaptés aux besoins du terrain et truffés de bugs. Malgré des plaintes incessantes auprès de la télématique, on ne remédie pas à grand-chose. Et je ne vous parle pas des gaspillages, des choix stratégiques hautement discutables, des doubles emplois, et j'en passe. Le pire, c'est qu'outre le personnel policier, pas moins de 120 consultants privés sont employés par la direction de ces services. Dont coût : entre 12 et 15 000 euros par personne et par mois ! On

nous rétorque que c'est le prix à payer pour des services informatiques performants. Or, performants, ils sont loin de l'être. A tel point que la banque de données nationales n'est même plus fiable. » Selon le secrétaire général du Sypol, les

fraudes éventuelles à la législation sur les marchés publics sont à chercher dans les errements engendrés par cette gestion anarchique et bureaucratique. « Et l'informatique peut ne pas être l'unique département concerné », s'empresse-t-il d'ajouter. « Nos affiliés nous signalent qu'ailleurs aussi des libertés sont prises

avec les règles d'attribution des marchés, aux fins de privilégier des sociétés privées. »

Le politique appelé d'urgence à la rescousse

Un tel constat pose fatalement la question des responsabilités. Pour Eddy Lebon, elles sont à chercher dans le giron de certaines instances supérieures de la police fédérale. Le syndicaliste explique que la plupart des postes décisionnels sont aux mains d'une caste dirigeante, dont les membres, issus des mêmes promotions, forment une sorte de coterie. D'après lui, ces individus ont noyauté une partie de la haute hiérarchie, de façon à avoir la mainmise sur la police fédérale. Pour la conserver, ils se cooptent et se distribuent les faveurs grâce, notamment, à la politique des petits amis dénoncée par l'organisation syndicale. « Prenez la cellule d'appui du ministre de l'Intérieur, qui doit conseiller le ministre et exercer le contrôle de la police. Eh bien, vous n'y trouverez que des juristes issus de cette corporation », poursuit Eddy Lebon, qui va plus loin : « Certes, le directeur de la télématique inculpé demeure présumé innocent à ce stade. Mais, étonnamment, il n'a pas été suspendu de ses fonctions. Je peux vous dire qu'un autre que lui n'aurait pas bénéficié d'une telle mansuétude. Pourquoi ? Simplement parce que lui aussi fait partie de cette nomenclature ! »

Interpellante, la dénonciation du Sypol témoigne d'une situation de crise profonde. En tout état de cause, son représentant plaide pour « un audit approfondi doublé d'une enquête pénale d'envergure » et en appelle aux responsables politiques : « M. Dewael et son entourage ne souhaitent manifestement rien savoir au sujet de ce qui se trame à la police fédérale. Dès lors, c'est au gouvernement qu'il appartient de réagir. Qu'attend-t-il ? » La question est posée. ■